

Bayeux Intercom : 520 logements à rénover en cinq ans

Bayeux Intercom lance deux nouvelles opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). 520 logements sont à rénover en cinq ans. Explications.



De gauche à droite : Patrick Gomont, Christophe Van Roye et Gwenn Jeffroy. ©La Renaissance le Bessin

Mercredi 27 avril a eu lieu, au siège de Bayeux Intercom, la signature de deux conventions portant sur la valorisation du territoire. L'une porte sur toutes les communes de son territoire et une autre sera plus ciblée sur le renouvellement urbain des cœurs de villes de Bayeux et Port-en-Bessin, villes lauréates du programme Petites Villes de Demain, et ce, pour des 5 années à venir.

520 logements à rénover

Dans la précédente opération, « 300 ménages ont été accompagnés, mais nous n'avons pas été assez bons sur les colocations », précise Benoit Demoulins vice-président délégué en charge du territoire et de la politique de l'habitat à l'Intercom. Il poursuit : « Je souhaite une démarche plus agressive à ce niveau-là. Un travail d'équipe sera souhaité au sein des différents conseils municipaux pour les 5 ans à venir. 520 logements seront à rénover. Cette opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) portée par Bayeux Intercom en partenariat avec l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la région Normandie, le département du Calvados, la CAF les villes de Bayeux et de Port-en-Bessin, permettront aux propriétaires privés de bénéficier d'aides financières exceptionnelles ainsi que d'un accompagnement technique personnalisé et gratuit. »

Comment bénéficier de ses aides ?

Les aides de ces deux OPAH s'adressent aux propriétaires privés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement (sous conditions d'éligibilité) dans leur résidence principale, dans un logement destiné à la location ou dans les parties communes d'une copropriété ou monopropriété.

Le logement devra avoir plus de 15 ans, les travaux devront être réalisés par des professionnels, non commencés avant le dépôt des dossiers de demande de subvention et bien entendu sous conditions de ressources pour les propriétaires occupants.

Les travaux éligibles aux aides portent sur les économies d'énergie, l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap, la réhabilitation d'un logement dégradé et la réhabilitation d'un logement vacant.

« Reconquérir le cœur de ville »

Pour Patrick Gomont, maire de Bayeux : « Sur les 5 ans à venir, c'est un levier économique important pour le territoire aussi puisque les entreprises locales seront sollicitées pour réaliser ces travaux. Bayeux Intercom souhaite ainsi conforter l'attractivité de son territoire, offrir et assurer une offre et un parcours résidentiel adapté à la diversité des ménages et à leurs besoins. Cette ambition politique, portée par les élus de l'intercommunalité, s'inscrit comme une action majeure du futur programme d'action du plan local de l'habitat (PLH) qui sera défini d'ici la fin de l'année 2022. »

« Sur Bayeux, l'habitat du cœur de ville a été délaissé. Il faut aller à la reconquête de ce cœur de ville qui doit redevenir attractif, de qualité et digne. » - Patrick Gomont, maire de Bayeux

Quels sont les fonds attribués ?

L'objectif est donc de rénover 520 logements en 5 ans grâce notamment aux crédits importants réservés par l'ANAH à hauteur de 4 750 200 €, d'améliorer le confort de l'habitat, de réduire les dépenses énergétiques des ménages, de résorber la vacance, d'améliorer la performance énergétique des copropriétés, de produire des logements à loyer abordable, de soutenir l'autonomie et le maintien à domicile...

« Pour les copropriétés qui sont un cœur de cible notamment pour la rénovation énergétique, nous avons choisi de compléter notre aide dans le cadre des OPAH par un appel à projet particulier qui sera lancé mi-mai », précise Benoît Démoulins.

Bayeux étant impacté par un habitat ancien quelquefois dégradé, voire abandonné, il a été mentionné que dans le cadre de Petites Villes de Demain, 164 500 € seront débloqués pour accompagner les Bayeusains dans leurs travaux. À Port-en-Bessin les enjeux sont tout aussi importants. « Les logements doivent être adaptés aux nouveaux besoins. On souhaite garder le bien vivre sur notre territoire, mais il faut aussi être attractif pour le tourisme et pour cela, Port-en-Bessin-Huppain s'engage à débloquer 42 000 € pour la rénovation de l'habitat », précise Christophe Van Roye, maire de Port-en-Bessin-Huppain.

Des logements énergivores

Patrick Thomines, qui représentait le département du Calvados, a souligné :

« Nous avons réalisé un diagnostic et nous nous sommes rendu compte qu'un tiers des logements sont énergivores sur le territoire, 17 % des ménages sont en précarité énergétique. » - Patrick Thomines

Grâce à ces deux dispositifs incitatifs, les porteurs de projets bénéficieront d'une assistance administrative et technique gratuite. Pour rappel pour bénéficier des aides des OPAH pour les travaux avant de les commencer, il est donc vivement recommandé de contacter un conseiller habitat.

Renseignements par téléphone du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 au 02 31 53 73 73 ou par mail : agence14@cdhat.fr.

Permanences sur rdv à partir du mardi 10 mai à Bayeux le premier mardi du mois de 14 h à 17 h et les 2e,3e,4e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h. Les 1er et 3e mercredi du mois, de 9 h 30 à 12 h au siège de Bayeux Intercom, 4, place Gauquelin-Despallières. À Port-en-Bessin, les 2e et 4e mercredi du mois de 9 h 30 à 12 h à la mairie. 15, rue du Dr Camille Huet.